

# Réunion du Conseil Municipal Séance du vendredi 18 mars 2016

L'an deux mille seize et le vendredi dix huit mars à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni dans la salle habituelle de ses séances sous la présidence de Monsieur Daniel MEYNADIER, Maire de Rousses.

Étaient présents : Daniel MEYNADIER, Eliette VALAT, Jean-Paul MARTIN, Daniel GIOVANNACCI, Bernard AEBERHARD, Michel AGRINIER, André CHABAL, Elie COUDERC.

Procuration : Claire GINIER à Eliette VALAT, Claude GRELLIER à Elie COUDERC

Absent : Jean BOUTELLIER

**Madame Éliette VALAT a été nommée secrétaire de séance.**

**Une information sur la mise en place du SPANC à Rousses a été animée par Monsieur Etienne AMENIGAN, employé de la Communauté de Communes de Florac – Sud Lozère chargé de ce dossier.**

**Monsieur le Maire propose de rajouter un point à l'ordre du jour :**

**- Convention de mise à disposition d'un terrain par l'ONF**

**Le Conseil Municipal accepte cet ajout, à l'unanimité.**

## ORDRE DU JOUR

Lecture et adoption du compte-rendu du 29 janvier 2016

Adopté à l'unanimité

### **Budget Transport Tapoul**

1 – Vote du Compte de Gestion 2015 à l'unanimité

2 – Vote du Compte Administratif 2015 à l'unanimité

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépense ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépense ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépense ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		8 471,65		2 415,08		10 886,73
Opérations de l'exercice	40 894,00	450,00	18 484,88	21 087,00	59 378,88	21 537,00
<b>TOTAL</b>	<b>40 894,00</b>	<b>8 921,65</b>	<b>18 484,88</b>	<b>23 502,08</b>	<b>59 378,88</b>	<b>32 423,73</b>
Résultat de clôture	<b>31 972,35</b>			<b>5 017,20</b>	<b>26 955,15</b>	
Restes à réaliser	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT
<b>RESULTAT DEFINITIF</b>	<b>31 972,35</b>			<b>5 017,20</b>	<b>26 955,15</b>	

### **Budget Via Ferrata**

1 – Vote du Compte de Gestion 2015 à l'unanimité

2 – Vote du Compte Administratif 2015 à l'unanimité

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépense ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépense ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépense ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		2 124,27		681,27		2 805,54
Opérations de l'exercice	1 766,57	764,87	3 797,65	4 782,00	5 564,22	5 546,87
<b>TOTAL</b>	<b>1 766,57</b>	<b>2 889,14</b>	<b>3 797,65</b>	<b>5 463,27</b>	<b>5 564,22</b>	<b>8 352,41</b>
Résultat de clôture		<b>1 122,57</b>		<b>1 665,62</b>		<b>2 788,19</b>
Restes à réaliser	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT
<b>RESULTAT DEFINITIF</b>		<b>1 122,57</b>		<b>1 665,62</b>		<b>2 788,19</b>

## Budget Eau

- 1 – Vote du Compte de Gestion 2015 à l'unanimité  
2 – Vote du Compte Administratif 2015 à l'unanimité

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépense ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépense ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépense ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		29 028,31		2 442,97		31 471,28
Opérations de l'exercice	2 953,27	6 562,67	13 526,89	14 815,49	16 480,16	21 378,16
<b>TOTAL</b>	<b>2 953,27</b>	<b>35 590,98</b>	<b>13 526,89</b>	<b>17 258,46</b>	<b>16 480,16</b>	<b>52 849,44</b>
Résultat de clôture		<b>32 637,71</b>		<b>3 731,57</b>		<b>36 369,28</b>
Restes à réaliser	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT
<b>RESULTAT DEFINITIF</b>		<b>32 637,71</b>		<b>3 731,57</b>		<b>36 369,28</b>

## Budget Principal

- 1 – Vote du Compte de Gestion 2015 à l'unanimité  
2 – Vote du Compte Administratif 2015 à l'unanimité

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépense ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépense ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépense ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	1 060,94			27 821,68	1 060,94	27 821,68
Opérations de l'exercice	93 112,73	91 845,09	135 134,38	162 488,12	241 145,54	254 333,21
<b>TOTAL</b>	<b>94 173,67</b>	<b>91 845,09</b>	<b>135 134,38</b>	<b>190 309,80</b>	<b>241 145,54</b>	<b>282 154,89</b>
Résultat de clôture	<b>2 328,58</b>			<b>55 175,42</b>		<b>52 846,84</b>
Restes à réaliser	24 664,26	12 258,00	NEANT	NEANT	24 664,26	12 258,00
<b>RESULTAT DEFINITIF</b>	<b>14 734,84</b>			<b>55 175,42</b>		<b>40 440,58</b>

### Travaux d'aménagement traversée de Rousses

Lors de sa séance du 21 août, le Conseil Municipal a adopté le projet de la Direction des Routes, des Transports et des Bâtiments du Département de la Lozère qui prévoit :

- La mise en place d'une écluse double devant l'escalier de la sortie de l'école
- Une écluse simple avec rétrécissement axial devant le restaurant

Ces équipements ne permettant pas le croisement des véhicules oblige les usagers à ralentir.

Le Maire propose de lui donner pouvoir afin de commander les travaux en les prévoyant sur le budget 2016.

Le Conseil Municipal a délibéré à 8 voix pour et 2 voix contre (Mr Couderc et Mr Grellier).

### Réhabilitation de la mairie et du logement : choix d'architecte

Pour la réhabilitation de la mairie et d'un logement, la commune doit faire appel à un architecte.

Monsieur le Maire présente 3 offres reçues : Mr TOIRON qui demande un taux de rémunération pour une mission de base de 10,30%, le cabinet BONNET&TEISSIER dont la demande s'élève à 9% et Mr BESSIERES dont le taux s'élève à 11,25%.

Après en avoir délibéré le Conseil décide à l'unanimité de retenir le moins-disant le cabinet BONNET&TEISSIER.

## **Convention de mise à disposition d'un terrain avec l'ONF**

Monsieur le Maire présente un courrier reçu de l'ONF avec un projet de convention.

La commune doit disposer d'un terrain pour l'emprise du périmètre de protection immédiat du captage d'une source pour renforcer Rousses et mais aussi Carnac pour l'alimentation en eau potable (parcelle A 774).

Lors des discussions précédentes avec l'ONF, Monsieur le Maire avait proposé de faire un échange de terrain. Cette solution est refusée par l'ONF qui propose à la place une convention de mise à disposition d'un terrain de 13 a 01 ca sur la parcelle A 774 pour le périmètre de protection immédiat du captage.

L'ONF propose dans sa convention de nous faire payer en une et seule fois à la signature la somme de 410 € (frais de dossier inclus).

Monsieur le Maire propose d'accepter cette convention et de lui donner pouvoir pour la signer et payer la somme demandée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer la convention avec l'ONF.

## **Travaux de voirie**

Monsieur le Maire présente les différents projets de travaux de voirie (Les Ablatats, le Clos, le Serre).

Le Conseil Municipal ayant étudié ce qui est faisable sur le budget 2016, seule la voirie des Ablatats peut être faite.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité donne pouvoir à Monsieur le Maire pour commander les travaux et signer tout document.

## **Travaux d'aménagement des terrains acquis en décembre 2015**

Suite à l'achat de terrains (parcelles : A 553, A 554, A 564 et A 565) le 10 décembre 2015 afin de créer une aire de jeux et de pique-nique.

Monsieur le Maire après présentation du devis de l'entreprise Virebayre propose qu'on lui donne pouvoir pour commander les travaux d'aménagement de ces terrains.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité donne pouvoir à Monsieur le Maire pour commander les travaux et signer tout document relatif à l'aménagement des terrains.

## **Questions diverses**

**Maison médicale de Florac** : Le constat à ce jour fait apparaître une amplitude d'ouverture et d'accueil des patients peu compatible avec les investissements faits. Le maire de Florac lors de la dernière réunion de la Communauté de Communes Florac-Sud Lozère a précisé que d'ici la fin de l'année 2 nouveaux médecins vont intégrer la maison médicale

**La Poste de Florac** : Me Eliette VALAT fait part au conseil de la fermeture de la poste de Florac le lundi matin.

**Le tri des déchets** : le SICTOM et le SDEE vont programmer une réunion publique d'information sur les nouvelles pratiques du tri sélectif à Rousses rassemblant les habitants des communes de Rousses et Bassurels.

**Les sentiers de randonnées** : Sur les 3 sentiers de randonnée situés sur le territoire de la commune, seul le chemin des Portes, Massevaques, Pré de Théron va être numérisé et implanté sur le serveur numérique, car il est très bien entretenu et son parcours est essentiellement situé en zone cœur.

La séance est levée à 00h00.